

COMMUNE DE DOMGERMAIN
Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2021

CONVOCATION : 09 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de la Petite Charme, sous la présidence de Fabrice CHARTREUX, Maire.

Sont présents : Mesdames DEBONNET Géraldine, COLAS Corinne, MARC Françoise, MULLER Marianne, MARIOTTE Béatrice, et Messieurs CHARTREUX Fabrice, GEORGE Yvan, CHANDY Alain, VERGNE Alain, FRANCESCHI Alain, KOWALSKI Jérôme.

Etaient absents : M. LABRIET Daniel, Mme WIOLAND Nathalie-Marie, Mme BEAUX Caroline, M. SEVRIN Charlie.

Le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal en date du 10/11/2021 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Motion de soutien de la commune de Domgermain à Saint-Gobain Pont-à-Mousson
 - 2 – Principe d'épandage des digestats issus de l'unité de méthanisation de Manoncourt-en-Woëvre
 - 3 – Décision modificative n°4
 - 4 – Subventions aux associations
 - 5 – Décisions du Maire
- Informations diverses

Mme MARIOTTE Béatrice est élue secrétaire de séance.

1 – Motion de soutien de la commune de Domgermain à Saint-Gobain Pont-à-Mousson 2021- 39 : ADOPTION DE LA MOTION DE SOUTIEN DE LA REGION GRAND EST A SAINT-GOBAIN PONT A MOUSSON

Présentation de la motion de soutien de la Région Grand Est à Saint-Gobain Pont à Mousson :

L'annonce d'un potentiel soutien du Plan France Relance au groupe indien Electrosteel a suscité une vive émotion et de nombreuses réactions.

Dès le 4 novembre, la Région Grand Est a officiellement saisi le Premier Ministre et le Ministre de l'Economie et des Finances par l'envoi d'un courrier de son Président Jean ROTTNER.

En effet, le projet qui consisterait à implanter une usine de canalisations en France fait peser de lourdes menaces sur le marché européen, actuellement en surcapacité et sur un secteur déjà sous forte tension avec un nombre d'emplois conséquents en France qu'il convient de préserver.

La Commission Européenne a ainsi estimé, lors de son enquête de 2016, la capacité de production des tuyaux en fonte ductile en Europe à 1000-1100tk. Elle est actuellement de l'ordre de 800 tk. Cette baisse des capacités de production n'a pas permis d'augmenter le taux d'utilisation des capacités de production qui reste faible (de l'ordre de 55%).

L'aide d'Etat accordée par le gouvernement français aurait donc pour conséquence d'augmenter de 80 tk les capacités de production d'un secteur déjà en surcapacité.

Historiquement Electrosteel fabrique l'intégralité de ses canalisations en Inde près des mines

COMMUNE DE DOMGERMAIN

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2021

de fer proches de Calcutta. Son actuel site français est principalement une plateforme logistique complétée par une activité de revêtement des tuyaux de canalisation. Il serait donc transformé en site de production.

Précisément, les importations de tubes et de tuyaux en fonte ductile originaire de l'Inde par le groupe Electrosteel ont nécessité la mise en place par la Commission européenne de mesures anti-dumping et anti-subsidies en 2016 alors que les tentatives d'implantation en Inde de nos propres acteurs, notamment Saint-Gobain Pont à Mousson dans la région Goa, ont été systématiquement déboutées.

Alors que Saint-Gobain Pont à Mousson se modernise avec un plan d'investissement d'avenir de 170 millions d'euros soutenu par la Région grand Est, il serait contre performant que l'Etat apporte 4 millions d'euros sur un programme de 41 millions d'euros d'investissement à un concurrent déloyal qui pratique le dumping et risque de détruire à brève échéance, des emplois nationaux.

Pour 200 emplois annoncés par Electrosteel, ce sont près de 1800 emplois qui seraient menacés en Europe, en France et particulièrement dans notre région.

A contrario, les investissements prévus par Saint-Gobain devraient permettre de relocaliser la production de raccords représentant 200 emplois supplémentaires à Blénod et à Foug.

Par ailleurs, cette aide intervient dans un contexte où les entreprises européennes doivent investir fortement pour décarboner leurs processus de fabrications sans pouvoir bénéficier d'un mécanisme d'ajustement carbone.

Précisément, les investissements programmés par Saint-Gobain, sont notamment destinés à valoriser la réduction de CO2 de la production de fonte par fusion électrique.

On a donc, d'un côté, un acteur implanté localement qui transforme son outil de production pour réduire son impact environnemental et relocaliser une partie des emplois et, de l'autre, un acteur économique qui pratique le dumping et menace un secteur en tension.

Enfin la, production de solutions complètes de canalisation en fonte est un secteur industriel éminemment stratégique pour notre souveraineté dans le secteur de l'eau. Depuis plusieurs années, les Collectivités locales se mobilisent pour soutenir les sites de Saint-Gobain comme en décembre 2020 où de nombreux parlementaires et élus locaux ont défendu avec le Président de la Région Grand Est, une « activité industrielle et économique locale afin de maintenir notre souveraineté industrielle et sanitaire, notamment dans le secteur de l'eau », en appelant à une solidarité entre les acteurs de la commande publique et les firmes nationales.

Cet exemple illustre la nécessité que l'Etat définisse, en urgence, une stratégie industrielle en lien avec les territoires et dans un dialogue constant avec les Régions et les collectivités locales. Cette absence de dialogue et de concertation explique très largement les erreurs stratégiques que l'exemple d'Electrosteel souligne.

C'est pourquoi, en lien avec le groupe sant-Gobain Pont à Mousson, ses employés et les élus locaux concernés, les Conseillers régionaux demandent :

- La réalisation d'une véritable étude d'impact sur le soutien à Electrosteel permettant de souligner les risques aux plans économique et social, régional et national et concluant au retrait du projet des financements nationaux ;
- Le maintien de notre souveraineté industrielle et sanitaire, tout particulièrement dans le secteur stratégique de l'eau ;
- La négociation d'accords internationaux demandant la réciprocité et permettant d'éviter les phénomènes de Cheval de Troie tel qu'illustré par Electrosteel ;

COMMUNE DE DOMGERMAIN

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2021

- Le soutien de nos fleurons industriels dans leurs projets d'implantation internationaux ;
- Le soutien du gouvernement à saint-Gobain Pont à Mousson dans sa stratégie de transformation et de relocalisation d'activités ;
- Un changement complet de méthode de travail dans la mise en œuvre du Plan France Relance en s'appuyant sur les Régions et en articulation avec les acteurs locaux.

Le Conseil régional Grand Est considère ainsi que l'aide d'Etat accordée au projet de l'entreprise Electrosteel va à l'encontre des objectifs affichés par le plan de relance et pénalisera gravement l'emploi industriel notamment en Grand est (5 sites, 2262 salariés et 50 entreprises intervenant en sous-traitance).

Après des décennies de délocalisations industrielles, le premier objectif du Plan France Relance doit être de soutenir et renforcer nos fleurons industriels.

La Région Grand Est appelle à une réaction immédiate et sans appel du gouvernement et demande un changement complet de méthode de travail en lien avec les collectivités locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide : :

- D'adopter cette motion de Soutien de la Région Grand Est à Saint-Gobain Pont à Mousson et d'engager une démarche commune en soutien du territoire et des personnels de Saint-Gobain Pont à Mousson.
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour la bonne réalisation de cette motion et à signer tout document afférent à la présente délibération.

2 – Principe d'épandage des digestats issus de l'unité de méthanisation de Manoncourt-en-Woëvre

2021 – 40 : PRINCIPE D'EPANDAGE DES DIGESTATS ISSUS DE L'UNITE DE METHANISATION DE MANONCOURT-EN-WOEVRE

Considérant que le principe de la méthanisation lorsqu'il repose sur la valorisation d'effluents d'élevage est écologiquement vertueux,

Considérant que la lutte contre l'artificialisation des terres agricoles, telle qu'elle apparait dans les différents documents régissant l'urbanisme (PLUi, Scot, Stradet...) n'est pertinente que dans la mesure où ces terres servent effectivement à l'agriculture vivrière ou à l'élevage,

Considérant que les effluents d'élevage émanant des fermes proches des unités de méthanisation du toulousain nord ne peuvent en aucun cas répondre au besoin d'alimentation des digesteurs de ces unités surdimensionnées,

Considérant que, dès lors, la méthanisation dans notre région se fait très majoritairement avec du maïs qu'il soit considéré en culture principal ou même en culture intermédiaire à vocation agricole,

Considérant l'absence de contrôle par les services de l'état des produits alimentant les digesteurs,

Considérant que les cultures vivrières ont d'abord pour objectif de nourrir l'homme ou le bétail et non à produire de méthane,

Considérant que les besoins d'alimentation des digesteurs ont pour conséquence une multiplication des transports par camion benne qui d'une part par des rayons d'intervention très éloignés des unités nuisent très fortement à l'empreinte écologique du système et qui d'autre part entraîne une forte dégradation des chemins communaux,

COMMUNE DE DOMGERMAIN

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2021

Considérant que les digestats issus des méthanisateurs, s'ils enrichissent les sols en azote, montrent par contre une très faible teneur en carbone et de ce fait contribuent à un déséquilibre biochimique des sols,

Considérant que des études menées par l'agence de l'eau sur le secteur de Rupt de Mad ont montré une corrélation très forte entre la pollution des nappes et des cours d'eau et la présence à proximité de méthanisateurs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Se prononce contre le principe d'épandage sur son territoire des digestats issus de l'unité de méthanisation de Manoncourt-en-Woëvre.

3 – Décision modificative n°4

2021-34 : DECISION MODIFICATIVE N°4

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la Ville,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice :

DM 4 - Décision modificative n°4 - 13/12/2021			
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
21534 (21) : Réseaux d'électrification - 4315	505,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	625,00
2181 (21) : Install.générales,agencement & aménagements divers - 4315	120,00		
Total dépenses :	625,00	Total recettes :	625,00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
023 (023) : Virement à la section d'investissement	625,00		
60624 (011) : Produits de traitement	-1 150,00		
611 (011) : Contrats de prestations de services	700,00		
6122 (011) : Crédit-bail mobilier	505,00		
6135 (011) : Locations mobilières	-505,00		
615231 (011) : Voiries	2 500,00		
61551 (011) : Matériel roulant	-2 675,00		
6232 (011) : Fêtes et cérémonies	-205,00		
6574 (65) : Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	205,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00
Total Dépenses	625,00	Total Recettes	625,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la décision modificative proposée ci-dessus par Monsieur le Maire

4 – Subventions aux associations

2021 - 42 : SUBVENTION COOPERATIVE DE L'ECOLE (OCCE 54)

Dans le cadre des festivités de la Saint-Nicolas, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention à la coopérative de l'école (OCCE) d'un montant de 85 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer et de verser une subvention à l'OCCE54 d'un montant de 85 €
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021

COMMUNE DE DOMGERMAIN

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2021

2021 – 43 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ADEP

Dans le cadre de la gestion du verger pédagogique communal par l'Association Domgermain Environnement et Patrimoine, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à l'ADEP d'un montant de 120 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer et de verser une subvention exceptionnelle à l'Association Domgermain Environnement et Patrimoine d'un montant de 120 €.
- Précise que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2021.

5 – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

- 30.11.2021 : SEBA AMENAGEMENT ET INFRASTRUCTURES : avenant n°6 qui annule et remplace l'avenant n°3 : 52 293.45 € H.T soit 62 752.13 € T.T.C.
- 03.12.2021 : SARL PROTEG'HABITAT : Fourniture et pose BAES bâtiments communaux : 2 672.34 € € T.T.C
- 03.12.2021 : SARL PROTEG'HABITAT : Extincteurs : 205.70 € T.T.C

Informations diverses

Monsieur le Maire fait part du courrier de Mme GUILLEMIN Delphine qui remercie le Conseil Municipal pour son soutien suite à la décision de ne pas recouvrir les loyers du salon de coiffure durant son incapacité de travail.

Monsieur le Maire remercie l'équipe de l'animation ainsi que tous les bénévoles ayant participé à l'organisation et au défilé du char de la Saint-Nicolas.

La distribution des colis aux Aînés aura lieu le vendredi 17 décembre à 17h00 à la salle du Parvis de l'Eglise.

Monsieur Yvan GEORGE informe le conseil municipal que lors de la séance du SMETS en date du 08/12/2021, a été présentée une simulation pour uniformiser le prix du m³ d'eau des communes membres sur 10 ans.

En 2021, sur la commune de Domgermain, le prix du m³ d'eau est de 1.67 € H.T. et le prix de la location du compteur est de 36 € H.T./ an.

En 2030, en tenant compte de l'harmonisation des tarifs, sur la commune de Domgermain, le prix du m³ d'eau est estimé à 1.73 € H.T et le prix de la location du compteur à 15 € H.T / an.

La séance est levée à 21h40